



Discipline Dressage

Règlement du Championnat Suisse Dressage U25

1 Autorisation de participation

Les cavalières et cavaliers désirant participer au Championnat Suisse doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgé/e de 16 à 25 ans,
- Être de nationalité suisse. Exceptions : Les cavalières et cavaliers de nationalité étrangère avec le « statut spécial FEI » selon RG FEI art.119 al. 6.2 peuvent jusqu'au jour précédent le 18^{ème} anniversaire (obtention de la majorité) également participer au Championnat Suisse, à condition qu'ils n'aient pas participé à une compétition internationale pour un autre pays ou à un championnat national d'un autre pays pendant l'année en cours.
- Les cavaliers qui possèdent la double nationalité sont autorisés à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours.
- Être détentrice/détenteur d'une licence N de dressage de Swiss Equestrian.
- Prendre le départ avec des chevaux inscrits au registre de Swiss Equestrian.

L'organisateur est autorisé à inviter d'autres participants. Ces éventuels cavaliers étrangers peuvent participer aux compétitions individuelles mais ne figureront pas au classement du Championnat Suisse. En cas de nombreuses inscriptions, les paires suisses ont la priorité.

Il est permis de concourir pour les médailles dans deux catégories distinctes avec des chevaux différents, à condition que les règles relatives à l'âge des cavaliers soient respectées.

Les médailles des Championnats Suisses ne sont attribuées qu'aux athlètes qui ont terminé toutes les épreuves.

Une paire ne peut pas participer au Championnat Suisse Dressage Cat. R la même année.

2 Ecuries et contrôles d'identification

Les chevaux qui participent aux épreuves comptant pour le Championnat Suisse doivent impérativement être logés dans les écuries officielles du concours. Avant le premier départ, ces chevaux sont soumis à un contrôle du signalement et à une visite vétérinaire. Les chevaux doivent y être présentés avec la bride et le passeport, mais sans guêtres, ni bandages. Cela s'applique également aux éventuels cavaliers étrangers qui ne figurent pas au classement du CS.

Les chevaux participant aux éventuelles épreuves-cadre peuvent être logés dans les écuries officielles

Les passeports équins restent dans les mains de l'organisateur jusqu'à la fin du Championnat Suisse. Ils seront rendus à leur propriétaire après le décompte final.

3 Déroulement

3.1 Programme du championnat suisse

Le Championnat suisse comprend deux épreuves distinctes :

1^{ère} épreuve : FEI Grand Prix 16-25, dernière édition

2^{ème} épreuve : FEI Grand Prix Kür, dernière édition

3.2 Classement

Les deux épreuves sont jugées séparément.

Le résultat final comptant pour le Championnat suisse s'obtient par l'addition des pourcentages des trois épreuves. En cas d'ex-æquo, le meilleur résultat obtenu dans l'épreuve 2 (FEI Grand Prix Kür) départage.

3.3 Participation avec deux chevaux

Un cavalier peut prendre le départ de la première épreuve avec deux chevaux. Toutefois, un seul cheval compte pour le classement CS. Le cavalier/la cavalière doit indiquer, au plus tard une demi-heure avant le début du tirage au sort, quel cheval compte pour le classement du Championnat Suisse. Dans la Kür, seul le cheval du CS peut prendre le départ. Les résultats du second cheval comptent que pour le classement de la 1^{ère} épreuve.

3.4 Tirage au sort de l'ordre de départ

L'ordre de départ de la première épreuve est tiré au sort la veille de l'épreuve concernée en présence d'au moins un/une participant(e) dudit Championnat Suisse.

Pour la Kür : L'ordre de départ dans l'ordre inverse du classement intermédiaire. La participation au sound check est obligatoire.

3.5 Autorisation de départ dans les diverses épreuves

Sont autorisés à prendre le départ dans la 1^{ère} épreuve tous les cavaliers/toutes les cavalières remplissant les conditions de l'art. 1. Toutes les paires qui ont obtenu un résultat d'au moins 60% lors de la 1^{ère} épreuve sont autorisés à participer à la 2^{ème} épreuve.

3.6 Équipement

- Une cravache de max. 1,2 mètre est autorisée uniquement sur la place d'entraînement
- Harnachement selon le règlement de Swiss Equestrian. Si le CS compte comme épreuve de sélection pour un championnat international, d'autres directives peuvent être adoptées.

4 Distinctions/Prix

4.1 Épreuves 1 et 2

- Prix en espèces (au minimum selon le règlement Swiss Equestrian en vigueur)
- Plaques d'écurie (selon le règlement Swiss Equestrian en vigueur)

4.2 Championnat Suisse

- Médailles de Swiss Equestrian d'or, d'argent et de bronze aux cavaliers/ères classés du 1^{er} au 3^{ème} rang
- Prix d'honneur au vainqueur
- Plaques d'écurie aux cavaliers/ères classés du 1^{er} au 10^{ème} rang
- Flot à chaque participant(e)

5 Engagements

Selon les propositions de l'organisateur du Championnat Suisse.

6 Finance d'engagement

Pour les deux épreuves selon Règlement de Dressage de Swiss Equestrian, dernière édition.

7 Carré de dressage

20 x 60 m

8 Officiels

8.1 Désignation du délégué technique

L'organisateur propose un nom au ressort technique avant d'en faire la demande officielle au délégué technique prévu. Le ressort technique fait approuver la proposition par le Comité Technique de la discipline dressage.

8.2 Désignation des officiels

Tous les officiels engagés lors du Championnat Suisse y compris des éventuels remplaçants sont à proposer à temps au Comité Technique de la discipline dressage pour approbation. Les propositions de l'organisateur relatives aux officiels souhaités doivent être soumises par le délégué technique au chef technique de la discipline qui est responsable pour l'approbation par le Comité Technique de la discipline. Le Comité Technique a le droit de refuser des propositions soumises ou accorder des exceptions.

Selon le Règlement de dressage Swiss Equestrian, le fait de juger des membres de sa famille et ses propres élèves est interdit lors des championnats.

8.3 Directives pour la sélection

5 officiels par épreuve

Au moins 3 juges étrangers FEI si possible avec l'expérience des championnats internationaux

Au moins 1 juge suisse du degré S Grand Tour

Le 5^{ème} juge peut être également un juge étranger FEI.

9 Frais

Les soutiens financiers du directoire dressage sont destinés à des fins déterminées également en ce qui concerne l'indemnisation des officiels.

Ce règlement a été approuvé le 13 janvier 2024 par le Comité Technique de la discipline dressage et il remplace l'ancienne version.